

COMPTE-RENDU COMITE DE DIRECTION ÉPIC OTBL MARDI 15 SEPTEMBRE 2015 – 18h - Cologne

Présents :

Collège des élus : Christiane PIETERS, David TAUPIAC, Linda DELDEBAT, Marie-José SEYCHAL, Alain BERTHET, André TOUGE, Martine MARTIN, Éliane MARSIGLIO, Monique MESSEGUE, Michel FOURREAU.

Collège des socio-professionnels : Eddy NEYT, Nicole COURNOT, Béatrice IVALDI, Jean-Marc PASCOLINI, Gilles COURTES, Marie-France ALEXANDRE, Robert VAZQUEZ (suppléant).

Membres qualifiés : Marie-René GAMOT, Catherine MITJANA.

Direction: Karine DOUARD, Marion RIDDE.

Excusés :

Collège des élus : Guy MANTOVANI, Aline BARAILHE, Philippe DUPOUY, Claire DULONG (suppléante).

Collège des socio-professionnels : Jean-Noël CARBONNEL, Cécile LAURIER (suppléante), Nathalie BOVAIS.

Membres qualifiés : Charlotte DE MALET, Béryl BASTOUILL.

Absents :

Collège des élus : Gilles BEGUE, Serge CETTOLO.

Collège des socio-professionnels : Clara THOMAS, Stéphanie GRENIER

Invitées :

Caroline LAFFONT, Claire DAUGE, Séverine DUFFORT, Amandine BIFFI (excusée), Angélique TROTTIN (excusée), Jeanne DUPOUY (excusée).

Les membres réunis sont invités à visiter le Bureau d'Information Touristique de Cologne.

À 18h30, ouverture du Comité de Direction de l'EPIC OTBL par sa présidente, Christiane PIETERS.

La présidente remercie André TOUGE, maire de Cologne d'accueillir ce Comité de Direction délocalisé.

Christiane PIETERS rappelle l'ordre du jour et demande le rajout d'un point : l'adhésion au CNAS du personnel de l'EPIC OTBL relevant du statut privé.

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2015

Christiane PIETERS demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu à valider.

⇒ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

2) Adhésion au CNAS du personnel de l'EPIC OTBL relevant du statut privé

Le CNAS, association loi 1901, propose une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales de leurs personnels, agents de la fonction publique territoriale et salariés d'établissements publics.



Christiane Pieters et Karine DOUARD présentent les avantages liés à l'adhésion au Centre National d'Aide Sociale : aides au quotidien (logement, infos juridiques, transport...), aide aux familles (financement des vacances, cadeau de Noël, prime de rentrée...), écoute sociale, emprunts à taux préférentiel pour l'achat de lunettes, prothèses..., financement des produits culturels (abonnements revues, billetteries, livres...), soutien aux adhésions aux clubs de sport...

Les agents mis à disposition de l'EPIC par les municipalités et la CCBL, relevant de fait du droit public, bénéficient de ces avantages.

Dans un but d'équité de traitement, la direction de l'EPIC OTBL soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction le règlement de l'adhésion concernant les 3 salariées de l'EPIC relevant du droit privé.

⇒ **La proposition d'adhésion est approuvée à l'unanimité moins une voix**

3) Fixation du régime indemnitaire du personnel de l'EPIC OTBL

Karine Douard rappelle au Comité de Direction les termes de l'article 21 de la convention collective n°3175 applicables aux organismes de tourisme qui stipule que ces dits organismes accorderont à leur personnel ayant au moins 6 mois d'ancienneté une gratification de fin d'année ou de fin d'exercice.

Elle propose aux membres du Comité de Direction d'affecter une gratification au personnel de l'Office de Tourisme Bastides de Lomagne analogue à la prime de fin d'année attribué aux agents de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne qui représente un 13ième mois.

Elle propose de fixer les gratifications ci-dessous pour le personnel de l'EPIC Office de Tourisme Bastides de Lomagne :

- Marion RIDDE : gratification 13ième mois
- Caroline LAFFONT : gratification 13ième mois + un maintien de prime de 46.06 €/mois attribuée, à titre individuel, pour le poste occupé, avant la création de l'EPIC, à l'association office de tourisme cœur de lomagne selon les mêmes montants que ceux fixés avant la création.

La périodicité de versement des gratifications est fixée au mois.

⇒ **La fixation du régime indemnitaire est approuvée à l'unanimité**

4) Bilan de la fréquentation estivale par les agents d'accueil des Bureaux d'Information

Touristique de Cologne, Mauvezin, Saint-Clar et Sarrant

Cf. documents joints pour détails.

- BIT de Cologne : 211 visiteurs en juillet / 327 en août
- BIT de Mauvezin : 932 visiteurs en juillet / 1.226 en août (+65% / 2014)
- BIT de Saint-Clar : 1.145 visiteurs en juillet / 1.812 en août (chiffres stables / 2014)
- BIT de Sarrant : 129 touristes en juillet / 119 en août

Les comportements des visiteurs : demande importante d'activités de loisirs gratuites ou bon marché : randonnées, vide-greniers, marchés, baignade en rivière, pêche...

Les membres du Comité de Direction souhaiteraient que la donnée "type d'hébergement" intervienne dans le comptage de la fréquentation.

Pour la saison 2016, voir la possibilité de dupliquer les lundis et mardis de l'accueil de Saint-Clar et Sarrant, à Cologne et Mauvezin.

5) Point sur le schéma stratégique de l'EPIC OTBL

- Réaliser une "Feuille de Route / Stratégie" OTBL d'ici la fin de l'année 2015.
- Mise à jour du diagnostic de territoire en partant du schéma de développement local de St Clar et du diagnostic réalisé par le stagiaire Arnaud.
- Mise en œuvre d'une version simplifiée et rapide d'un schéma de développement local selon la méthodologie départementale d'accompagnement UD/CDTL qui permettra de décliner un plan d'action annuel (2016-2019)
- Création d'un comité technique avec le CDT
- Formation action avec ADEPFO pour répondre à la question « Qui sommes-nous ? »

Objectifs

- Révéler et qualifier l'offre du Territoire, accompagner les prestataires du territoire Bastides de Lomagne en tenant compte :
 - des axes stratégiques du 4ème Schéma Départemental Touristique (Culture de l'accueil, Qualité et transversalité, Innovation, Commercialisation, mise en marché de l'offre),
 - des axes du Contrat Spôt (amplifier la démarche Terragers®; appuyer la structuration de l'offre durable via les Stations Vertes, développer l'itinérance douce)

Thématiques à développer

- Thème de l'eau - lac - base de loisirs = pêche - voile - baignade - lacs - fraîcheur... : correspond à une attente forte de la clientèle 2ème couronne bassin toulousain et clientèle famille - (offre complémentaire au positionnement de l'Isle Jourdain) de Thoux Saint-Cricq / Solomiac / Mauvezin / Saint-Clar.
- Station Verte
- Itinérance et Rando, le vélo/route
- Thème Sport / Santé
- Gastronomie traditionnelle, locale

6) Questions diverses

➤ Labellisation Station Verte de Mauvezin

Linda Deldebat, vice-présidente de l'EPIC OTBL, explique ce qu'est une Station Verte :

Il s'agit d'une destination touristique de loisirs et de vacances, reconnue au niveau national comme une station organisée. C'est :

- Un village proposant une offre permanente et organisée de loisirs
- Une destination respectueuse de l'environnement
- Un Office de Tourisme organisant l'accueil et l'information
- 200 lits en hébergements variés
- des services, des commerces, des aires de jeux, des espaces entretenus et fleuris
- des équipements de loisirs (baignade, jeux, sports, sentiers)
- des espaces de découvertes : nature, visites, produits à déguster

C'est le 1^{er} label d'écotourisme de France.

Il s'adresse aux municipalités et dépend donc d'une volonté politique municipale.

L'Office de Tourisme vient en appui technique au référent Station Verte de la commune pour le respect des contraintes qui définissent le maintien de l'adhésion de la commune.



- Lancement de la campagne "où sont et qui sont nos hébergeurs" pour leur diffuser l'information sur l'application de la nouvelle taxe de séjour

Les personnels des 4 BIT de l'OTBL sont sollicités pour compléter la liste des hébergeurs du territoire, en vue d'organiser une réunion d'information sur la taxe de séjour.

L'objectif principal de ce travail de recherche : débusquer les hébergements "sauvages" qui échappent à la collecte de la taxe de séjour.

- Fiche Taxe de Séjour en Anglais

Béatrice Ivaldi, représentante titulaire des propriétaires de gîtes au sein du Comité de Direction a traduit la fiche d'information Taxe de séjour à destination des visiteurs et que chaque hébergeur se devra d'afficher dans son établissement.

- Éductour

La direction de l'EPIC OTBL propose l'organisation d'un éductour d'ici à la fin de l'année, à destination du personnel des BIT, des membres du Comité de Direction et de la Commission Tourisme et Culture de la CCBL, afin de sensibiliser chacun à l'offre touristique du territoire dans sa globalité.

Débat : Est-ce nécessaire ?
Pourquoi ne pas l'élargir aux professionnels du tourisme du territoire ?
Comment le mettre en place ? Sur une journée complète ? Par ancien territoire ? Par lequel commencer ?

- Question d'Eddy Neyt, représentant titulaire de l'hôtellerie de plein air : "Quid du versement de la taxe de séjour par les propriétaires de mobil-homes dans les campings du territoire ?"
Renseignements pris, la direction est aujourd'hui en mesure de relayer la réponse du CDTL : Les propriétaires de mobil-homes ne verseraient pas de taxe de séjour dans la mesure où ils l'occupent eux-mêmes ; en revanche, elle devrait être facturée à tout autre occupant de l'hébergement.
Le Comité de Direction se réserve le droit de délibérer sur d'autres mesures à leur appliquer.

À 20h10, Christiane PIETERS clôt la séance.